

Énoncé de politique de placement

Fonds Innovations mondiales^{MC} Fidelity Manuvie



Objectif de placement

À moins d'indication contraire, l'objectif de placement du fonds est identique ou très semblable à celui du fonds distinct.

Le Fonds vise à obtenir une plus-value du capital à long terme. Il investit principalement dans des titres de capitaux propres de sociétés situées n'importe où dans le monde qui sont susceptibles d'être des innovateurs perturbateurs. Il cherche à repérer des sociétés qui sont en mesure de tirer parti de l'application de technologies novatrices et émergentes ou qui utilisent des modèles d'entreprise novateurs.

Stratégie de placement

Ce fonds investira dans des parts du Fonds Fidelity Innovations mondiales^{MC}, une fiducie de placement, ou dans un fonds sensiblement similaire (le « fonds sous-jacent »).

La stratégie d'investissement ci-dessous est celle du fonds sous-jacent et est directement tirée du prospectus simplifié du fonds sous-jacent. Pour toutes les références, consultez le prospectus.

Pour atteindre les objectifs du Fonds, l'équipe de gestion de portefeuille :

- vise à repérer des sociétés qui sont susceptibles d'être des « innovateurs perturbateurs » dans leur secteur. Ces sociétés peuvent, entre autres choses, tenter :
 - i) de développer ou de produire des technologies novatrices; ii) d'exploiter de nouvelles technologies afin de supplanter les marchés, les méthodes, les secteurs ou les technologies déjà établis; iii) de devenir des chefs de file dans des secteurs nouveaux et en émergence; ou iv) d'utiliser des modèles d'entreprise, des technologies et des procédés novateurs afin de gagner de l'avance sur leurs concurrents;
- investit dans des actions de sociétés qui se négocient à des cours présentant des valorisations intéressantes selon son évaluation du potentiel de croissance de la société;
- peut repérer des occasions de placement dans divers secteurs de marché;

- peut, lorsqu'elle achète et vend des titres de capitaux propres, tenir compte d'autres facteurs au sujet d'une société, y compris :
 - la situation financière,
 - la position occupée dans l'industrie,
 - le potentiel de croissance,
 - la conjoncture économique et boursière,
 - les bénéfices prévisionnels,
 - les compétences de l'équipe de direction,
- dans le cas d'une société fermée, le cours de l'action par rapport à son cours potentiel en cas d'un appel public à l'épargne ou d'une acquisition.

Le Fonds peut également :

- investir dans des sociétés de toutes tailles;
- investir dans des titres de sociétés fermées;
- concentrer ses placements dans un nombre relativement faible de sociétés et de secteurs d'activité;
- investir dans des actions chinoises de catégorie A;
- investir dans des titres à revenu fixe de toutes qualités ou échéances;
- détenir des éléments de trésorerie.

Conformément aux limites, aux restrictions et aux pratiques établies en vertu des lois applicables ou comme le permettent les modalités de dispenses obtenues auprès des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières et décrites à la rubrique **Restrictions en matière de placement** dans la section Partie A du prospectus simplifié, le Fonds peut :

- conclure des opérations de prêts de titres, des opérations de mise en pension de titres et des opérations de prise en pension de titres;
- avoir recours à des dérivés à des fins de couverture ou à des fins autres que de couverture;
- investir dans des métaux précieux et d'autres marchandises physiques au moyen de fonds de contrats de marchandises ou de dérivés;
- investir dans des titres de fonds sous-jacents qui sont sélectionnés conformément aux stratégies de placement du Fonds.

Le Fonds peut déroger à ses objectifs ou stratégies de placement en investissant temporairement la totalité ou une partie de son actif dans des éléments de trésoreries ou dans des titres à revenu fixe émis ou garantis par un gouvernement, un organisme gouvernemental ou une société du Canada ou des États-Unis. L'équipe de gestion de portefeuille peut prendre cette mesure pour obtenir une protection pendant un repli boursier, ou pour toute autre raison. pour toute autre raison.

Risques

Lorsqu'un fonds distinct investit dans des parts d'un fonds sous-jacent, il peut être exposé aux risques associés au fonds sous-jacent. Vous trouverez ci-dessous une liste des principaux risques pour le ou les fonds communs de placement sous-jacents dans lesquels le fonds distinct investit. Pour obtenir une définition complète de chacun des principaux risques, reportez-vous à la section générale du prospectus du fonds commun de placement.

Risque principal

- le risque lié à la concentration
- le risque lié au change
- le risque lié aux titres de capitaux propres
- le risque lié aux placements étrangers
- le risque lié à la liquidité
- le risque lié aux petites sociétés
- le risque lié à la spécialisation

Risque additionnel

- le risque lié aux emprunts
- le risque lié aux marchandises
- le risque lié à la cybersécurité
- le risque lié aux dérivés
- le risque lié aux FNB
- le risque lié à l'impôt sur le revenu
- le risque lié aux opérations importantes
- le risque lié à la gestion de portefeuille
- le risque lié aux opérations de mise en pension de titres
- le risque lié aux opérations de prise en pension de titres
- le risque lié aux opérations de prêt de titres

Où dois-je m'adresser pour obtenir d'autres renseignements ou de l'aide?

Pour de plus amples renseignements, consultez la notice explicative et le contrat. Vous pouvez également communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

Manuvie
500 King Street N.,
Waterloo (Ontario) N2J 4C6

www.manuvie.ca

Québec et clientèle francophone
1 800 355-6776

Canada, à l'exception du Québec
1 888 790-4387

Pour obtenir des renseignements sur le traitement des problèmes que vous ne pouvez pas résoudre avec nous, communiquez avec le Service de conciliation en assurance de personnes au **1 800 268-8099** ou sur son site Web à **www.oapcanada.ca**.

Pour obtenir des renseignements relatifs à la protection additionnelle offerte à tous les titulaires de contrats d'assurance vie, communiquez avec Assuris, une entreprise mise sur pied par l'industrie canadienne de l'assurance vie. Consultez le site **www.assuris.ca** pour obtenir de plus amples détails.

Pour savoir comment communiquer avec l'organisme de réglementation des assurances de votre province, visitez le site Web du Conseil canadien des autorités de réglementation des assurances à l'adresse **www.ccir-ccrra.org**.

La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers (Manuvie) est l'émettrice des contrats d'assurance comportant les fonds distincts de Manuvie et la garante des clauses de garantie contenues dans ces contrats. Manuvie, le M stylisé, et Manuvie & M stylisé sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers et sont utilisées par elle, ainsi que par ses sociétés affiliées sous licence.

Fidelity est une marque déposée de 483A Bay Street Holdings LP. Utilisée avec permission.